



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2019

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                          Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusé : Maxime DETHURENS

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2019
2. Rénovation de la mairie : suivi
3. Terrain de foot : rénovation du terrain synthétique
4. Communications de l'exécutif
5. Divers
6. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse l'absence de Maxime Dethurens.

Le maire indique qu'un point 3bis a été ajouté en urgence à l'ordre du jour :  
Concept opérationnel cantonal 2030 sécurité incendie – proposition de résolution

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

#### 2. Rénovation de la mairie

Le maire fait un résumé de l'avancement des travaux qui progressent vite. Différentes questions ont été traitées par le comité de pilotage, notamment concernant la mise en place des éclairages de secours et le respect des normes de sécurité qui sont très contraignantes.



Pour répondre à Andreea Capitanescu Benetti, Hubert Dethurens confirme que de nombreux détails ont été réglés ou sont en cours de sélection, dont les luminaires, pour lesquels des dépassements du budget initial sont possibles. En effet, priorité est donnée au choix de matériels fonctionnels et durables mais aussi esthétiques.

La date de fin des travaux est maintenue à fin mai et l'inauguration devrait pouvoir être organisée en juin (ou septembre). Dans l'intervalle, la mairie a prévu d'inviter les différents corps de métier pour le bouquet de chantier le jeudi 9 mai (apéro sur place et repas à la buvette). Le maire remercie les conseillers de prendre note de cette date.

### 3. Terrain de foot : rénovation du terrain synthétique

Hubert Dethurens fait un résumé historique du développement du stade depuis 2003 et revient sur la question du terrain synthétique qui montre des signes de vieillesse. La clôture des comptes 2018 devrait dégager un boni susceptible de donner à la commune une marge de manœuvre pour envisager le changement de ce revêtement qui fait débat dans la petite communauté du foot.

Comme promis, le maire a abordé lors d'une récente séance la question de l'intérêt des communes de la Champagne pour une participation accrue au FCL et les communes d'Avusy, Cartigny et Soral ont donné un signal positif dans ce sens. Reste à voir sous quelle forme, fondation de droit public ou groupement intercommunal, gérant quels objets (le maire exclut d'y intégrer la halle sportive et la buvette) et avec quels financements/subsides potentiels (Fonds intercommunal).

Le maire souhaite avoir la position du Conseil sur deux scénarii :

- la commune de Laconnex engage rapidement et finance seule les travaux de rénovation du terrain synthétique ;
- la commune initie les discussions pour la création d'un groupement intercommunal qui financerait des travaux sur les deux terrains, mais dans un délai plus long.

Le coût minimum pour transformer le grand terrain en pelouse synthétique s'élève à CHF 1.8 millions. Pour rappel, les devis demandés pour changer le revêtement du petit terrain sont de CHF 230'000.-.

Une vive discussion est lancée entre les conseillers à propos du caractère d'urgence des travaux sur l'un ou l'autre terrain qui sont soumis à un usage intensif. Ainsi, le fait d'avoir dû le dimanche précédent jouer le match à Bernex a choqué certains conseillers qui jugent plus urgent d'investir dans le grand terrain. Hubert Dethurens pondère ces propos en rappelant qu'en 2018, quasi tous les matchs ont pu avoir lieu convenablement, alors que la pratique des joueurs n'est pas toujours raisonnable car ils utilisent le terrain même s'il a été fragilisé par la pluie. D'autres conseillers estiment que l'urgence est de changer le terrain synthétique actuel, même s'il peut résister encore une ou deux années supplémentaires.



Le maire, pour sa part, juge qu'il ne serait pas raisonnable ni défendable devant la population d'investir 2 millions pour modifier le grand terrain, alors que la commune, vu sa taille modeste, s'est déjà beaucoup engagée pour ses infrastructures sportives. En outre, d'autres investissements importants et incontournables attendent la commune prochainement, en particulier la réfection des routes lors des travaux de mise en place du séparatif, dont le financement incombera en partie à Laconnex.

Thierry Arn relate en outre que le FCL est en train d'initier la signature par les familles du club d'un courrier à adresser aux communes. Le président souhaite également monter un dossier pour approcher la Fondation Wilsdorf qui a contribué de manière importante au financement de projets sportifs dans le canton.

En conclusion, Hubert Dethurens va formaliser l'idée de la création d'un groupement intercommunal dans une proposition chiffrée à présenter aux communes intéressées, sachant qu'un tel projet ne sera pas abouti avant 2020. Dans l'intervalle, la mairie va commander des travaux d'entretien de fond du terrain synthétique qui permettront de juger ensuite plus précisément de son état.

### 3bis. Concept opérationnel cantonal 2030 sécurité incendie – proposition de résolution

Le maire a souhaité soumettre au Conseil en urgence cette résolution dans l'optique du vote, le mercredi 27 mars par l'Assemblée générale de l'ACG, du projet de réforme. Il estime que l'ACG a trompé les communes qui avaient demandé une claire séparation de la question de l'organisation des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) de celle des pompiers volontaires (SPV). Le projet soumis à cette prochaine décision aura des conséquences sur les deux entités, ce qui n'est pas acceptable.

Ce qui est demandé dans la résolution, en résumé, est l'arrêt du processus décisionnel tant qu'un chiffrage précis n'aura pas été mis sur la table. Aujourd'hui, un montant vague de 80 millions annuel est avancé pour le fonctionnement de la nouvelle structure proposée.

Bradley Stillwagon apprécierait d'avoir l'avis du capitaine de notre compagnie. Thierry Arn expose que cette réforme émane du constat par l'Etat que les temps d'intervention en cas de sinistres n'étaient pas respectés dans le canton. Afin d'améliorer cela, il est envisagé d'avoir 3 casernes qui fonctionneraient 24h/24 et 2 casernes supplémentaires décentralisées. Sur la base de ce principe accepté, un concept a émergé pour une gouvernance unique SPP à plusieurs niveaux, mais sans connaissance des coûts. Une volte-face a été opérée qui voit aujourd'hui intégrer aussi le volet SPV dans le concept.

Si, pour la compagnie de Laconnex, cette réorganisation ne change rien en matière d'interventions, sa mission sociale sera plus compliquée puisque toute action devra être validée par les échelons hiérarchiques. De même, les



équipements devront être uniformisés. Ce sera donc à la commune de financer des décisions (d'achat de matériels par exemple) qui ne seront plus de son ressort. En outre, Thierry Arn juge incontournable à plus ou moins longue échéance que la compagnie doive intégrer les structures intercommunales projetées, notamment afin d'avoir accès aux formations obligatoires futures. A ce propos, le maire est intervenu afin de prévoir dans la loi une disposition qui permette aux communes de ne pas intégrer un groupement, mais le texte soumis à décision est contradictoire.

Pour répondre à Andreea Capitanescu Benetti, Hubert Dethurens précise que les retraites des pompiers volontaires ne sont pas touchées par cette réforme, mais il est connu que l'Etat mettrait volontiers la main sur ces fonds. Il ajoute que, parallèlement à la résolution soumise au vote du Conseil, un courrier cosigné par les maires de la Champagne est en cours de préparation.

*Résolution du Conseil municipal de Laconnex demandant  
un réexamen du concept opérationnel cantonal de défense incendie  
et secours 2030 par l'Association des communes genevoises*

- *Vu la proposition de concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours 2030 dont la structure et les principes ont été validés, pour les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) uniquement, par l'Assemblée générale de l'ACG en juin 2017 ;*
- *Vu le rapport du groupe de travail relatif au concept opérationnel pour les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) présenté en commission sécurité de l'ACG en février 2019 ;*
- *Considérant que l'augmentation des coûts d'investissement et de fonctionnement du concept opérationnel 2030 à charge des communes est considérable par rapport aux réelles améliorations escomptées en matière d'efficacité des interventions ;*
- *Considérant que les missions et prestations actuellement assurées par les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires communales remplissent un rôle essentiel tant dans la protection des biens et des personnes que dans d'autres tâches utiles à la vie communale ;*
- *Considérant que les effectifs et les formations dans un grand nombre de communes sont adéquats afin de pouvoir continuer à assurer les interventions localement, en respectant les principes opérationnels identifiés par la réforme ;*
- *Attendu que le concept projeté démotivera les jeunes à s'engager dans les compagnies communales et privera ainsi les communes de sapeurs-pompiers volontaires pourtant fort utiles à la communauté ;*

*sur proposition du maire,*

*le Conseil municipal*

*DEMANDE*

- *Le réexamen complet du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours 2030 tant dans son volet SPP que SPV par l'Association des communes genevoises ;*
- *La prise en compte du principe III énoncé dans le concept sapeurs-pompiers 2015 de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers qui reconnaît la valeur d'un système de milice complété par un corps professionnel, selon le principe de complémentarité des systèmes dans lequel les forces professionnelles ne peuvent pas se substituer à la milice ;*
- *L'analyse détaillée des coûts et des risques de différentes variantes ;*



- *La suspension dans l'intervalle de toute décision définitive par l'assemblée générale qui validerait le projet de concept opérationnel cantonal.*

La résolution est adoptée par 9 OUI et 1 Abstention.

#### 4. Communications de l'exécutif

- ❖ *Présidence du Conseil municipal* : Hubert Dethurens rappelle qu'il était intervenu, suite aux dernières élections municipales, auprès du Président du Conseil d'Etat d'alors, M. Longchamp, afin de faire une proposition qui satisfasse aux dispositions de la nouvelle Constitution. Sa suggestion, afin que le maire des communes de moins de 800 habitants puisse présider le Conseil tout en respectant le fait qu'il ne peut ni voter ni trancher, était la suivante : en cas d'égalité des voix, la décision sur l'objet soumis est reportée à une séance ultérieure tant qu'une majorité des voix n'est pas trouvée. Cette proposition semble s'être endormie dans un tiroir et la question revient maintenant par la voix du nouveau Conseiller d'Etat, M. Apothéloz, auquel le maire a réitéré la même proposition.
- ❖ *Fête Laconnix* : le maire donne lecture d'un courrier adressé au comité organisateur demandant qu'aucun don ne soit accepté de l'entreprise Maury considérant le référendum en cours. Il ajoute que la déviation du bus via La Vy-Neuve durant les trois jours de la manifestation a été réglée l'après-midi même avec les TPG.
- ❖ *Plan des transports collectifs 2020-2024*: pour répondre au courrier de la commune invitant le département à revoir sa décision de ne pas prolonger la ligne L jusqu'à Lancy Pont-Rouge, privant ainsi les habitants de Laconnex d'un accès facilité au CEVA, le Conseiller d'Etat en charge maintient sa décision arguant de l'impossibilité d'utiliser des bus articulés sur le parcours du L, les communes d'Avusy et de Soral s'y refusant.
- ❖ *Opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative au Grand théâtre* : l'ACG a informé la commune que l'octroi de la subvention est confirmé puisque seules 4 communes, dont Laconnex, s'y sont opposées.
- ❖ *Poubelles compost dans le village* : la mairie s'est renseignée auprès de la commune de Soral pour savoir comment a été reçue la mise en place de ces poubelles à différents endroits du village de Soral. Le résultat semble mitigé car les habitants se sont plaints des nuisances engendrées, notamment odeur et mouches.
- ❖ *Préavis de construire* : la mairie a préavisé favorablement la demande d'autorisation de construire un bâtiment d'habitation déposée par Gabriel Dethurens.
- ❖ *Eclairage public* : l'audit demandé par la commission environnement sera réalisé par les SIG. Le maire rappelle aux conseillers qu'aucune prise de



contact ne doit être faite directement mais qu'il appartient à la mairie d'entreprendre toute démarche.

- ❖ *Assermentation du personnel administratif* : le maire a procédé l'après-midi même à l'assermentation des deux secrétaires communales qui ont à traiter des informations confidentielles, notamment financières. Un bouquet de fleurs leur est offert à leur plus grande joie et avec leurs chaleureux remerciements.

## 5. Divers

- ❖ *Dépôts sauvages cimetièrre* : Hubert Dethurens relate qu'un nom a été trouvé dans les sacs et la police contactée. Malheureusement, cette dernière ne semble pas pouvoir faire quelque chose. Ce dépôt sera ôté prochainement.
- ❖ *Commission environnement* : Laurent Thévenoz fait part des discussions au sein de la commission qui a étudié une meilleure signalisation à la déchetterie. Est proposé de prévoir un panneau supplémentaire ne comportant que des informations « Réservé aux habitants de Laconnex, montants des sanctions aux contrevenants, site sous vidéo-surveillance » et de positionner ce panneau plus vers l'entrée du site. Le maire ajoute qu'il faudra en outre assérer une personne habilitée à dresser le procès-verbal de contravention, tout en étant raisonnable dans la mise en œuvre d'amendes. A choisir encore la localisation de la caméra de vidéo-surveillance.
- ❖ *Commission des routes* : Bradley Stillwagon mentionne différents constats : élagage d'arbres nécessaire en bordure de champ vers le chemin des Mouilleuses ; installation d'une poubelle au parking de la Chapelle ; discussion entamée avec un habitant relatif au chemin menant à l'arrière de l'ancienne poste (celui-ci va chercher la proposition de l'époque) ; dépôt d'amiante à la gravière Maury. La mairie va assurer le suivi de ces points.
- ❖ *Jardin d'enfants* : Dominique Pascual demande quel est le cahier des charges du nettoyeur. Il lui est répondu que cela relève de son employeur, mais que la mairie a rendu le nettoyeur attentif à assurer un entretien approfondi.
- ❖ *Locatifs* : la secrétaire-comptable distribue le tableau du résultat d'exploitation 2018 des locatifs communaux qui donne le détail par bâtiment des charges et recettes.

## 6. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21H.

Catherine Koumrouyan



Secrétaire communale